



Mise sous tutelle de ma grand mère au Portugal

Par **doudou26**, le **16/09/2016** à **17:38**

Bonjour, ma grand mère est actuellement en maison de retraite et vient de se faire vider une partie de son compte en banque par son fils.

Puis-je faire une demande de tutelle? Elle est au Portugal, dois je faire ma demande au tribunal de ma résidence ou au Portugal?

Peut-on interdire l'accès au fils malveillant de la maison de retraite?

Comment faire pour ne pas que cela se reproduise?

Par **amajuris**, le **16/09/2016** à **20:45**

bonjour,

il faut poser la question à un juriste connaissant le droit portugais.

salutations